

ganisé à la demande du gouvernement sud-coréen, a permis au Canada de faire part aux participants des leçons tirées de son expérience en matière de vérification des accords de contrôle des armes conventionnelles. Le MDN a effectué des inspections dans six pays en vertu du Traité sur les FCE et trois autres en vertu du Document de Vienne. Il a également pris part, conjointement avec les alliés du Canada, à environ 60 inspections d'essai.

L'atelier s'inscrit dans le cadre de rapports bilatéraux croissants en matière de défense entre le Canada et la Corée du Sud. En juin, des représentants d'AECEC ont participé à un atelier sur la vérification à Séoul. En septembre, des représentants du Collège coréen de la défense nationale sont venus au Canada. Cette visite a été suivie de celle du ministre coréen de la Défense Choi Sae-Chong en octobre. Il s'agissait de la première visite d'un ministre de la défense de l'un ou l'autre des pays. La Corée du Sud participe activement au volet non-gouvernemental du Dialogue sur la sécurité coopérative lancé par le Canada dans la région du Pacifique Nord. Le Canada souhaite que l'atelier marque le début d'une coopération plus grande en matière de sécurité et dans des domaines connexes, notamment à l'égard d'autres aspects du contrôle des armements ainsi que du maintien de la paix.

En mars 1992, le Canada a offert un atelier similaire à des représentants de l'ancienne Union soviétique. Ce premier atelier, organisé en collaboration avec les Pays-Bas, a bénéficié de l'aide de l'OTAN et a porté principalement sur les exigences relatives à la vérification prévues par le Traité sur les FCE. ■

AGNU 47 : les objectifs canadiens sont atteints à la Première Commission

La Première Commission de la 47^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU 47), qui s'est réunie à l'automne 1992, a été une réussite. Dans le droit fil de ce qui s'est passé à la précédente AGNU, les délégations ont continué d'aplanir les différends idéologiques qui les avaient gênées dans leurs travaux lors des sessions antérieures et elles ont suivi une démarche plus pragmatique. Pour la première fois, la Commission a adopté plus de 60 p. 100 de ses résolutions par consensus. Le Canada a atteint tous ses objectifs, les résolutions qu'il appuyait étant adoptées soit par consensus soit à une forte majorité des voix.

Conduite par M^{me} Peggy Mason, notre ambassadrice au désarmement, la délégation canadienne s'est présentée à la session avec six grands objectifs.

CAC : Le Canada entendait appuyer une résolution enjoignant à l'AGNU d'adopter l'avant-projet de Convention sur les armes chimiques (CAC) et de fixer une date prochaine pour sa signature. Il était à craindre que certains pays cherchent à poursuivre les négociations en faisant modifier le texte de la résolution et que d'autres tentent de s'y avantager individuellement ou en tant que groupes. De concert avec la Pologne et l'Allemagne, le Canada a mené à bien la campagne visant à s'assurer que la Commission adopterait par consensus une résolution — coparrainée par 144 États, chiffre record — approuvant la Convention et en fixant sa

signature à janvier 1993.

TNP : En coopération avec d'autres États, le Canada espérait lancer en douceur le processus qui conduirait à une prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à la Cinquième Conférence d'examen de 1995. La Première Commission a adopté une résolution prévoyant la constitution d'un comité chargé de préparer cette Conférence d'examen, comité qui tiendra sa première réunion à New York, du 10 au 14 mai. Cent trente-trois pays se sont prononcés en faveur de la résolution, aucun ne s'y est opposé, et seuls Cuba et l'Inde se sont abstenus. Lors du vote ultérieur à l'Assemblée générale, le nombre de «oui» est passé à 168, bien que l'Inde demande après coup que son vote soit changé en abstention, car elle avait voté «oui» par erreur.

Transparence en matière d'armements : Le Canada voulait donner suite à la création, à la 46^e Session, d'un registre des armements de l'ONU, principal élément de la stratégie canadienne pour empêcher la constitution d'arsenaux classiques démesurés. À l'AGNU 47, la délégation canadienne a fait campagne en faveur d'une résolution avalisant le rapport d'un groupe d'experts, qui proposait des directives techniques relativement à la transmission des renseignements aux fins dudit registre (pour plus de détails, voir *Bulletin du désarmement* no 19). Grâce à cette résolution, adoptée par consensus, il sera possible de remettre les rapports de 1992 à temps, soit avant le 30 avril 1993.

Vérification : Le Canada a pris l'initiative de rédiger une résolution appelant, en fait, à mettre à jour l'étude onusienne réalisée à sa demande, en 1990, sur le rôle de l'ONU dans la vérification. Il souhaitait voir prendre en considération les leçons de la Commission spéciale des Nations Unies sur l'Iraq et voir comment la vérification pourrait faciliter les activités de l'ONU aux chapitres suivants : diplomatie préventive, maintien de la paix, établissement de la paix et consolidation de la paix. La résolution a été accueillie avec une certaine opposition de la part, notamment, de pays doutant qu'il soit utile, à ce stade, d'étudier l'expérience de la Commission spéciale des Nations Unies sur l'Iraq. Le Canada a remanié le texte de la résolution de manière à suspendre l'étude jusqu'à consultation des États membres. La résolution nouvelle version a été adoptée par consensus.

Contribution du Canada à l'ONU

Le 31 décembre 1992, M^{me} Barbara McDougall, ministre des Affaires extérieures, a annoncé que le Canada avait versé sa contribution annuelle au budget ordinaire de 1993 de l'Organisation des Nations Unies et de ses grandes institutions spécialisées.

«En versant notre contribution avant la fin de l'année», a déclaré M^{me} McDougall, «le Canada désire montrer qu'il appuie le travail essentiel de l'ONU touchant la paix et la sécurité internationales, l'aide humanitaire ainsi que la promotion des droits de la personne et du développement dans le monde. Le versement des contributions à l'ONU dans leur totalité et à temps constitue une obligation conventionnelle, et le Canada presse tous les États membres d'honorer leurs obligations au moment opportun.» La Ministre a souligné que l'ONU demeure confrontée à une grave crise financière qui menace sa capacité d'assumer les nouvelles tâches urgentes et importantes qu'on lui demande régulièrement d'entreprendre, surtout dans le domaine du maintien de la paix.

La contribution du Canada représente 3,11 p. 100 du budget ordinaire de l'ONU pour 1993, soit 31 743 607 dollars américains. Le gouvernement a aussi payé sa contribution de 1993 aux grandes institutions spécialisées de l'ONU, et notamment à l'AIEA. En plus de sa contribution au budget ordinaire de l'ONU, le Canada verse environ 80 millions de dollars américains par année, en contributions obligatoires, aux 10 opérations onusiennes de maintien de la paix.